



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/082
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située quai de Bougainville sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4729 et destinée à être utilisée pour l'exercice de l'activité de contrôle qualité et inspection de véhicules au Centre Roulier.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société C.A.R CONSULTING GROUP, 16 bis rue d'Odessa – 75014 PARIS, SIREN n° 494 994 858 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société C.A.R CONSULTING GROUP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-108 portant sur la dépendance susvisée le 01/09/2020.

Description de la dépendance : Une surface de 16,18 m² située au bureau 62 bis dans le bâtiment Darse 1.
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 1 an à compter du 24/04/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-108 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.